



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE
DE NEZEL**

SEANCE DU JEUDI 11 avril 2019

L'an deux mille dix neuf, le onze avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Etaient présents : Hélène MAHAUT, Philippe OLLIVON, Gérard WELKER, Dominique TURPIN, Geoffroy BOURBE, Isabelle BUKI, Thierry LABARTHE, Micheline VOINIER, Marilisa TEIXEIRA

Pouvoirs : Angélique MENAGE à Micheline VOINIER

Secrétaire de séance : Hélène MAHAUT

Formant la majorité des membres en exercice.

ORDRE DU JOUR

- Informations
- 1) Vote du compte de gestion 2018
- 2) Vote du compte administratif 2018
- 3) Affectation des résultats 2018
- 4) Vote du budget primitif 2019
- 5) Vote des taxes locales
- 6) Attribution des subventions aux associations
- Questions diverses

INFORMATIONS

Carnaval de la Caisse des écoles

Monsieur le Maire remercie Hélène Mahaut et tous les bénévoles de la caisse des écoles pour l'organisation réussie du carnaval de l'école du samedi 06 avril 2019.

Coup de chapeau également à Nézel Banda qui a animé ce défilé avec brio.

Travaux bâtiments scolaires

Monsieur le Maire informe que les travaux de performance énergétique de l'école primaire débuteront début juin 2019, consistant principalement à l'isolation du bâtiment par :

- La pose d'un isolant extérieur,
- Le remplacement des fenêtres vétustes,
- Des améliorations du mode de chauffage et de ventilation.

Par ailleurs, la rénovation de la toiture de l'école maternelle devrait être effectuée pendant les vacances de pâques, tout comme l'installation des nouveaux jeux dans la cour de l'école maternelle.

Réunion publique pour l'arrivée de la fibre

Afin que chaque Nézelais puisse bénéficier du même niveau d'information concernant l'arrivée de la fibre à Nézel, monsieur le Maire a souhaité qu'une réunion publique soit organisée mercredi 24 avril à 19h00 salle Jean Claude Ruffié. Celle-ci sera animée par le référent TDF de notre secteur.

Séance du conseil dédiée au budget communal

Monsieur le Maire remercie tous les membres de la commission finances, qui aux côtés de Geoffroy Bourbé, adjoint aux finances et Laetitia Gigerre, secrétaire de Mairie, ont travaillé tous ensemble sur l'élaboration des documents budgétaires.

Par ailleurs, le DOB du 28 mars avait déjà permis à chacun de s'approprier tous les éléments budgétaires.

1)Vote du compte de gestion 2018 DLB 2019/12

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire indique que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Trésorier de Maule et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif qui sera soumis à l'approbation du Conseil au point suivant de l'ordre du jour.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire M14,
- Vu la délibération du 12/04/2018 approuvant le budget primitif 2018,
- Vu la délibération du 24/05/2018 approuvant la décision modificative n°1,
- Vu la délibération du 23/06/2018 approuvant la décision modificative n°2,
- Vu la délibération du 27/09/2018 approuvant la décision modificative n°3,
- Vu la délibération du 18/12/2018 approuvant la décision modificative n°4,
- Vu les restes à réaliser,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de Nézel et du Compte de Gestion du Trésorier de Mantes la Jolie,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2018 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif de Nézel pour le même exercice.

**2-Vote du compte administratif 2018
DLB 2019/13**

Il est exposé à l'assemblée par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2018 faisant l'objet du Compte Administratif 2018.

Conformément à la législation en vigueur, Monsieur TURPIN, Maire, quitte la séance pour le vote de ce Compte Administratif. Monsieur BOURBÉ, désigné Président, soumet au vote ce compte administratif.

Le CONSEIL MUNICIPAL, siégeant sous la présidence de Monsieur BOURBÉ

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire M14,
- Vu la délibération du 12/04/2018 approuvant le budget primitif 2017,
- Vu la délibération du 24/05/2018 approuvant la décision modificative n°1,
- Vu la délibération du 23/06/2018 approuvant la décision modificative n°2,
- Vu la délibération du 27/09/2018 approuvant la décision modificative n°3,
- Vu la délibération du 18/12/2018 approuvant la décision modificative n°4,
- Vu les restes à réaliser,
- Vu la délibération du 11/04/2019 prenant acte du compte de gestion,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de Nézel et du Compte de Gestion du Trésorier de Maule ,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte le Compte Administratif de l'exercice 2018 tel qu'il est annexé à la présente délibération et arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER
RECETTES exercice 2018	1 162 712,17 €	163 945,35 €	34 397 €
DEPENSES exercice 2018	1 097 614,58 €	154 227,22 €	10 980,22 €
Resultat	65 097,59 €	9 718,13 €	23 416,78 €
EXCEDENT cumulé précédent BP	266 072,45 €	- 49 652,95 €	
RESULTAT EXERCICE	331 170,04 €	- - 39 934,82 €	

Soit un résultat global de clôture de 291 235,22 euros

**3 - Affectation des résultats 2018
DLB 2019/14**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire M14,
- Vu le compte administratif 2018,

Il est proposé que les résultats de l'exercice 2018 qui se traduisent par un excédent de fonctionnement de 331 170,04 € et un déficit d'investissement de 39 934,82 € soient pris en compte dans le budget primitif 2019 de la manière suivante :

Section de fonctionnement – Excédent (1)	331 170,04 €
Section d'investissement – Déficit (2)	39 934,82 €
Résultat global de clôture	291 235,22 €
Restes à réaliser dépense	34 397,00 €
Restes à réaliser recettes	10 980,22 €
Résultat des restes à réaliser (besoin de financement)	23 416,78 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE l'affectation en recette de fonctionnement du Budget primitif 2019 (article 002) d'un excédent de fonctionnement 314 652 €

DECIDE l'affectation en recette d'investissement du Budget primitif 2019, d'un excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) de 16 518,04 €.

DECIDE l'affectation en dépenses d'investissement du Budget primitif 2019, (article 001) du déficit d'investissement de 39 934,82 €.

**4 - Vote du budget primitif 2019
DLB 2018/15**

Le CONSEIL MUNICIPAL ,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire M14,

Considérant le projet du budget primitif 2019,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOPTE par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2019 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de fonctionnement :

Recettes 1 476 002 € Dépenses 1 476 002 €

En section d'investissement :

Recettes 655 105,64 € Dépenses 655 105,64 €

**1) Vote des taxes locales
DLB 2019/ 16**

Monsieur le Maire félicite le conseil municipal pour la bonne gestion collective du budget de la commune permettant **de ne pas augmenter les taux d'imposition et donc de ne pas augmenter la pression fiscale des administrés**, tout en apportant aux Nézelais des services publics selon ses moyens.

Il remercie la commission des finances et tous les élus d'avoir contribué durant ce mandat au désendettement de la commune en favorisant d'une part les programmes subventionnés plutôt que de faire appel à l'emprunt et d'autre part en cherchant à développer nos recettes.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'état fiscal n°1259 TH – TF,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

-Fixe les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2019, selon le tableau ci-dessous, pour un produit fiscal attendu :

	Bases prévisionnelles	Taux	Produits attendus
Taxe d'habitation	1 592 000	10,23	162 862
Taxe Foncière bâti	1 161 000	15,93	184 947
Taxe Foncière non-bâti	4 700	71,72	3 371
TOTAL			351 180

- Dit que le montant prévisionnel des contributions directes voté au budget primitif de l'année 2019 est inscrit à l'article 73111.

**2/ Attributions des subventions 2019
DLB 2018/17**

Monsieur le Maire rappelle que les décisions attributives de subventions doivent prévoir des modalités adaptées de suivi permettant de contrôler la bonne utilisation des deniers publics. Le versement d'une subvention est toujours subordonné à la vérification de la réalisation des actions subventionnées antérieurement.

La commune a toujours œuvré dans le sens du soutien en faveur du tissu associatif sur la commune dans une logique de réciprocité en faveur des actions locales.

Geoffroy BOURBÉ, adjoint aux finances, rappelle au conseil municipal, les subventions accordées les années précédentes et présente les demandes formulées par les associations cette année. Une synthèse chiffrée des dossiers reçus complets est exposée aux conseillers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits inscrits au BP 2019,

Vu le rapport de la commission finances,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**,

Après en avoir délibéré, à la majorité (une abstention)

- Malgré la conjoncture décide de maintenir l'enveloppe budgétaire globale affectée aux associations et **Fixe** les subventions attribuées aux associations et établissements publics pour l'année 2018 selon le détail figurant ci-après, arrêté à la somme totale de 12 600,00 €.

- **Autorise** le Maire à signer toutes pièces y afférent

Associations	Subventions 2019 Accordées
SPORTS & CULTURE A NEZEL	3 900.00
NEZEL MUSIC	3 400.00
COMITE DES FETES DE NEZEL	3 250.00
TENNIS CLUB DE NEZEL	900.00
ASS ATELIER PEINTURE SUR SOIE	200.00
MVNVM	150.00
ASSOCIATION CHASSE NEZELLOISE	
La Chouette Intrépide	700.00
La Tambouille	100.00
	12 600.00

Il est décidé de verser les subventions suivantes aux autres établissements :

Caisse des Ecoles 10 000 euros

CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) 5000 euros

ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) 2000 euros

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire annonce aux conseillers qu'il a accepté la demande d'Hélène Mahaut de se dégager de la charge que représentait la vice-présidence de la caisse des écoles. En effet Hélène Mahaut exerce déjà un grand nombre de délégations dont notamment l'urbanisme, domaine qu'elle souhaite dorénavant privilégier. Monsieur le Maire la remercie chaleureusement pour son dévouement exemplaire aux affaires scolaires qu'elle continue de porter, tout en espérant qu'un élu se porte volontaire pour l'animation complémentaire de la caisse des écoles.

Thierry LABARTHE : Rapporte que malgré notre insistance, Enedis ne réalisera pas la finition 'esthétique' du coffrage du réseau électrique du tunnel souterrain SNCF. De ce fait, des devis seront demandés par nos services techniques pour réaliser ce coffrage avant l'été.

Plus personne ne demandant la parole, le conseil est clos à 23H15.

Dominique TURPIN

Maire de Nézel



**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE NEZEL**

SEANCE du 11 avril 2019

L'an deux mille dix neuf, le onze avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Etaient présents : Hélène MAHAUT, Philippe OLLIVON, Gérard WELKER, Dominique TURPIN, Geoffroy BOURBE, Isabelle BUKI, Thierry LABARTHE, Micheline VOINIER, Marilisa TEIXEIRA

Pouvoirs : Angélique MENAGE à Micheline VOINIER

Secrétaire de séance : Hélène MAHAUT

Formant la majorité des membres en exercice.

Prénom, nom	
Hélène MAHAUT	
Philippe OLLIVON	
Micheline VOINIER	
Dominique TURPIN	
Geoffroy BOURBE	
Isabelle BUKI	
Thierry LABARTHE	
Gérard WELKER	
Marilisa TEIXEIRA	